



Paris, le 4 juin 2012

Monsieur le Premier ministre

Objet : Situation des directions départementales interministérielles

PJ : Manifeste FO pour la survie d'un niveau départemental indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques au plus près des territoires et des citoyens

Monsieur le Premier ministre,

Force Ouvrière est une organisation particulièrement représentative au sein de la fonction publique, occupant même le premier rang à l'issue des élections du 20 octobre 2011.

Les Directions Départementales Interministérielles (DDI) sont depuis 2010 des services déconcentrés de l'État relevant du Premier ministre dont les donneurs d'ordres et bénéficiaires sont les ministères qui portent les politiques publiques. A ce titre, en tant que Secrétaires généraux des Fédérations Force Ouvrière compétentes pour défendre les agents placés au sein des DDI, nous nous permettons de vous interpeller sur la situation toujours préoccupante de ces structures en instabilité, à la fois filles de la RéATE et victimes expiatoires de la RGPP.

Comme Force Ouvrière n'a cessé de l'exprimer auprès du Secrétaire général du Gouvernement depuis le premier comité technique paritaire des DDI du 3 février 2011, **l'urgence est bien là tant les dégâts, peut-être irrémédiables, entraînés par la destructrice RGPP sont jour après jour palpables pour les agents, les services et leurs bénéficiaires.** Pour s'en convaincre, il suffit désormais de se référer, au delà du Livre noir de la RGPP établi par FO, à de nombreux témoignages édifiants d'acteurs de la société, du monde économique, de décideurs locaux, voire de membres de la haute fonction publique.

En effet, sans inflexion immédiate et durable sur les questions liées :

- aux moyens de fonctionnement et aux effectifs nécessaires à l'exercice des missions,
- à la remise en place d'une gouvernance adaptée entre différents niveaux d'administration basée sur l'efficacité des missions et non les luttes de pouvoirs,
- à la restauration du respect dû aux agents assurant contre vents et marées leurs missions de service public au travers notamment de conditions de travail au moins décentes,
- à la valorisation de leurs compétences diversifiées faisant la richesse de l'interministérialité, antinomique avec les tentations croissantes de coupure de leurs ministères d'origine,

la collectivité publique au sens large ne pourra que constater la disparition, au niveau départemental, d'un vecteur indispensable à la mise en œuvre effective des politiques publiques au plus près des territoires et des citoyens, laissant les acteurs locaux orphelins et confrontés - au mieux - à un État replié sur des postures exclusivement régaliennes et de contrôle.

Ce même État ne pouvant ensuite que constater que ses politiques ne sont pas mises en œuvre... et le regretter amèrement a posteriori.

Obtenu au prix d'un boycott unitaire du CTP des DDI du 28 juin 2011, le chantier de concertation ouvert par le Secrétaire général du Gouvernement pour faire émerger des propositions concrètes d'actions et mesures répondant à la problématique - jusque là absente des débats - des moyens nécessaires pour l'exercice des missions au sein des DDI, a été directement alimenté par les éléments d'analyse, de diagnostic, d'alerte et de revendication portés par Force Ouvrière au travers de son « *Manifeste pour la survie d'un niveau départemental indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques au plus près des territoires et des citoyens* », dont vous trouverez un exemplaire ci-joint.

Si, comme vous le constaterez, Force Ouvrière n'hésite pas à placer les différents ministères précédents face à leurs responsabilités et contradictions en matière notamment de juste équilibre entre niveau régional et départemental, nous attirons solennellement l'attention sur la responsabilité de Matignon de lutter et apporter des garanties claires de maintien de services départementaux de plein exercice, en articulation forte et privilégiée avec les directions régionales, préservés des tentations de préfectoralisation rampantes.

Force Ouvrière considère que les orientations politiques exprimées dans la circulaire du Premier ministre du 18 novembre 2011, clôturant ce chantier de concertation et ne répondant que pour partie à l'ensemble des problématiques à traiter pour laisser une chance de survie aux DDI, sont insuffisantes et ne restent à ce stade que l'expression de vœux pieux.

En effet, les éléments présentés par l'administration lors du dernier comité technique des DDI en date, le 29 mars dernier, restent loin de répondre à la détresse exprimée par les DDI et leurs agents. **Seule confirmation concrète : la saignée des effectifs est désormais admise par l'administration entre 2010 et 2011**, confirmant le diagnostic établi par Force Ouvrière dans son *Manifeste*, ainsi que les éléments publiés depuis lors dans la presse économique.

Pire, les seuls éléments tangibles ressentis ou subis par les agents des DDI restent alarmants :

- **une hémorragie en effectifs qui se poursuit** et amène des services à ne plus pouvoir assurer leurs missions de base (en témoigne le mouvement engagé par les DDPP bretonnes),
- **la poursuite de « réformes » plus calamiteuses les unes que les autres**, à l'instar de l'emblématique « réforme de l'Application du Droit des Sols », vaste chantier de destruction de missions de service public et de lien État/collectivités non assumé au niveau politique - en témoigne la publication en catimini d'une circulaire de cadrage entre les deux tours de la dernière élection présidentielle, et profond plan social où les agents sont livrés à des plans de repositionnement forcé et en cascade, dignes de certains ex-opérateurs publics,
- **l'émergence de réformes « occultes » engagées par bon nombre de ministères**, susceptibles d'impacter une nouvelle fois lourdement les missions des DDI... voire l'existence même du niveau départemental lorsqu'on les met bout à bout (inspection dans les abattoirs, politique agricole commune, ATESAT, éducation routière, gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement...),

- **la fermeture progressive des unités territoriales sous contraintes d'effectifs et d'immobilier**, sans aucune prise en compte des problématiques d'aménagement des territoires, de la situation des agents ou de l'avis des collectivités,
- **des tensions toujours plus fortes sur les moyens de fonctionnement** – sources de climats délétères et explosifs – et sur les effectifs support, eux-mêmes émiettés au gré des chantiers de mutualisation dont le chantier relatif aux services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication constitue le poste avancé,
- **des tentatives de plus en plus directes de coupure des agents de leur ministère de gestion**, pourtant garant de la construction des compétences nécessaires au portage de leurs politiques, via notamment une volonté croissante de financement des effectifs des DDI sur le BOP 333.

Alors, au final, **si le pilotage des services déconcentrés du Premier ministre a récemment été conforté dans vos services** au travers de la création d'une nouvelle sous-direction dédiée, **lesdits services sont eux-mêmes bien loin de l'être !**

Les alertes portées à tous niveaux par Force Ouvrière restent malheureusement bien d'actualité et ne trouveront de réponse qu'au travers de l'arrêt immédiat des tendances lourdes issues de la RGPP et de la restauration d'un rapport de confiance avec les agents subissant en première ligne :

- restructurations perpétuelles,
- perte d'identité et de compétences,
- alignement par le bas sous le motif d'harmonisations interministérielles.

Aussi nous en appelons à votre autorité et responsabilité pour mettre en œuvre sans attendre les inflexions nécessaires à la survie d'un niveau d'administration indispensable pour sauvegarder une capacité d'écoute et un service de proximité auprès des citoyens et des territoires et ainsi assurer une fonction de solidarité précieuse en période de crise.

Le prochain comité technique des DDI, programmé par vos services le 5 juillet 2012, constituera une occasion pour Force Ouvrière de rappeler ses revendications en la matière, avec en particulier :

- **Sur la gestion des effectifs** : établir un MORATOIRE de la baisse des effectifs ; maintenir les effectifs dans les programmes ministériels ; supprimer le ratio restrictif sur les moyens supports ;
- **Sur les missions** : stopper la réforme de l'application du droit des sols qui est en contradiction avec les obligations légales de l'État ; stopper la tentative de privatisation de l'inspection des viandes dans les abattoirs, conforter et élargir l'ingénierie de solidarité, ce qui peut s'inscrire dans la mise en place d'une large concertation préalable avec les élus locaux, les représentants du personnel et les services ; maintenir les compétences et les missions techniques ;
- **Sur le dialogue social** : intervention forte en cas de dérives locales (plusieurs cas ont été signalés par FO) ; création d'un CHSCT des DDI rattaché au SGG afin de traiter professionnellement la question des risques, notamment les risques psycho-sociaux et les troubles musculo-squelettiques, plutôt que de confiner ces problématiques au comité technique des DDI ; maintien de la représentation des agents des SIDSIC dans les comités techniques des DDI jusqu'aux prochaines élections et mise en place d'un comité technique SIDSIC ; établissement d'un bilan social des DDI ;

- **Sur les implantations territoriales et l'organisation des DDI :** établir un moratoire sur les suppressions des implantations infra-départementales et créer des instances locales de concertation intégrant l'aménagement des territoires et les représentants du personnel ; rendre obligatoire la formalisation d'études d'impacts contradictoires avant les mutualisations d'activités qui puissent faire l'objet de discussions et non d'une simple information ; refonder la gouvernance entre le niveau régional et le niveau départemental ; réuniformiser les services de la CCRF ;
- **Sur la gestion du personnel :** suppression du caractère obligatoire du forfait jour pour les chefs de services en laissant le libre choix aux intéressés ; alignement des compensations de récupération des heures supplémentaires sur le régime ministériel le plus favorable ; prise en compte des agents gérés par l'éducation nationale dans les SIDSIC ; transmissions d'instructions sur le recours aux astreintes afin d'éviter les astreintes « improvisées et non professionnelles », alignement des régimes indemnitaires par le haut et arrêt de l'individualisation des rémunérations afin de retrouver des communautés de travail sereines, un des premiers signes pourrait être la revalorisation des astreintes sur le régime le plus favorable ;
- **Sur le fonctionnement des services :** stopper les réductions appliquées aux budgets de fonctionnement mettant à mal la capacité des agents à accomplir leurs missions et à se former ; mettre en place les crédits nécessaires à la mise à niveau du parc immobilier et à son adaptation aux enjeux liés à l'accessibilité et au Grenelle de l'environnement ; mettre un terme au dogme des 12m²/agent niant les contraintes du parc existant, les fonctions des services, la qualité d'usage ou sanitaire des locaux ; stopper la mise en place d'outils informatiques non testés et rendant l'exercice des missions plus complexe (CHORUS en étant le plus bel exemple) et mettre un terme à la mode des démarches qualité généralisées, en limitant leur champ d'application aux domaines le justifiant ; stopper la migration forcée des sites internet des DDI vers les sites des préfectures, préfigurant leur transformation en simples directions de préfectures.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre considération distinguée.

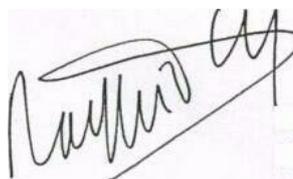
Pour FO-Finances

Pour la FAGE-FO
P/O

Pour la FNEC-FO

Pour la FEETS-FO






Laurent AUBURSIN

Brigitte PERROT

Hubert RAGUIN

Jean Hédou

Fédération de l'Administration Générale de l'État – fagefo@wanadoo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris